

Parc national du Mercantour

Objectif 04: Garder l'aspect naturel des paysages - cols, gorges, grands vallons, lacs, forêts monumentales, sommets - les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux

[...]

Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif IV

- Action contractuelle 8: Mettre en oeuvre un observatoire du paysage et en valoriser les résultats

L'établissement se dote d'un outil de suivi de l'évolution des paysages qui lui permet de veiller à la préservation de leur aspect naturel et d'associer les acteurs locaux à la compréhension des évolutions en cours. Cet observatoire permet de suivre au niveau du paysage l'impact des décisions de gestion que l'établissement est amené à prendre. Il sert de base à des ateliers participatifs sur le paysage en aire d'adhésion (cf. orientation 1, mesure 1 de l'aire d'adhésion).

Rôles de l'établissement public du parc

- apporte un appui technique
- met en place et anime un observatoire du paysage
- porte à connaissance les enjeux paysagers précis de chaque site

Contributions attendues des communes adhérentes

- promeuvent par les offices de tourisme la variété des paysages du coeur
- participent à l'observatoire

Principaux autres partenaires à associer

Groupements de communes, Pays, Départements, Région, services de l'Etat

L'action contractuelle 8 s'applique à tout le coeur du parc.

Page 39 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2590

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 15:40